

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2024

Procès-verbal N° 06-2024

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois d'Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 20/08/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune

La convocation a été affichée le 20/08/2024.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 9

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	X			
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X			

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme PRUNIER-NEYRET Julie est élue secrétaire de séance par 9 voix pour.

ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 05 JUIN 2024

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 05 Juin 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 9 voix pour d'adopter le compte rendu.

ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

LA COMMUNE :

- Préparation de la Fête du Village
- Demande d'honorariat pour Jean-Marie CHENOT
- SIEA : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'Électricité
- Total Énergies : canalisation de transport « ETEL », cession des droits
- Cheminement doux : point sur les travaux
- Frais de scolarité à la Commune de Chalamont

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **LES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Action Sociale

- Préparation du repas des Aînés

Communication

- Calendrier des associations 2024 : choix de la date

Jeunesse Loisirs et Culture

- Plateau Sportif Inter Générationnel : dépôt de 3 dossiers de Subventions
1 à l'Etat – Préfecture
1 au Département
A la Région

Assainissement et Voirie

Environnement et Fleurissement

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

Urbanisme :

Voirie :

INFORMATIONS DIVERSES :

AGENDAS :

- Dates des Conseil Municipaux pour la fin de l'année
Septembre, Octobre, Novembre et Décembre.
- Vœux du Maire 2025 : choix de la date

5. PRÉPARATION DE LA FÊTE DU VILLAGE

- ~ Le prêt des 2 chapiteaux sur remorque auprès de la Communauté de Communes de la Dombes est validé. Elles sont à prendre le vendredi 30 août 2024 matin à 8 heures à Villars les Dombes et à rendre au même endroit le lundi matin même heure.
- ~ Deux chauffeurs sont à prévoir
- ~ Prévoir du monde pour le montage et le démontage
- ~ La structure gonflable est à récupérer le vendredi aussi ainsi que le jeu de la pêche à la ligne et à rendre le lundi également.
- ~ La tireuse à bière est à récupérer également le même jour à Neuville-sur-Saône.
- ~ Un food-truck réunionnais sera présent pour le repas du soir.
- ~ Animations et jeux organisés par Nathalie ROGNARD et Jean-Michel POREE.

6. DEMANDE D'HONORARIAT

Un dossier de demande d'honorariat pour Jean-Marie CHENOT a été déposé auprès de la Préfecture de l'Ain en début d'été. Il est en cours d'instruction.

7. DÉLIBÉRATION N° 2024/38 SIEA : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Le S.I.E.A, lancera prochainement son second groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

La commune n'a pas souhaité participer au premier groupement de commandes qui est en cours de réalisation à ce jour. Un peu plus de 300 adhérents.

Le prochain groupement va couvrir la période de 2026-2029.

Si la commune souhaite y entrer, elle devra prendre ce soir une délibération qui l'engage pour cette durée.

A ce jour, la commune est toujours chez EDF au tarif réglementé de vente d'électricité. Nos abonnements annuels pour 3 points (Mairie, salle Polyvalente et WC public) sont de 409.80 €+333.00 €+125.40 € = 868.20 € H.T/annuel taxes comprises.

Le prix des abonnements par le biais du groupement est actuellement de 24 € H.T/annuel par point soit 24 € H.T x 3 = 72 € mais sans les taxes.

Pour le SIEA, il faudra rajouter un coût pour le coordonnateur (SIEA) actuellement d'environ 16 € x nbre de point, soit 48 € H.T/annuel.

Les prix des kws sont actuellement sensiblement les mêmes pour les deux, pour les heures creuses, environ HP 19.38 c€/kw, et pour les HC 16.00 c€/kw

A ce jour, d'après le SIEA, ils sont légèrement plus compétitifs que EDF.

Il s'agit pour la commune plutôt d'un choix politique à ce jour.

La commune doit prendre une décision avant le 7 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil municipal accepte d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'électricité de 2026-2029 et autorise madame la maire à signer la convention à intervenir.

ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR

8. DÉLIBÉRATION N° 2024/39 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- *Que le bénéficiaire de ladite prestation de services dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;*
- *Que cette activité demeure accessoire ;*
- *Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.*

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liée à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Le prix forfaitaire de la prestation est de 45€ (indiqué dans la convention jointe)

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA), Il autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir.

ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR

9. DÉLIBÉRATION N° 2024/40 ; DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SIEA

Suite à la démission de Bertrand VIRICEL, il convient à la demande du syndicat de désigner un nouveau délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal que Mme FRERY Maud soit la nouvelle déléguée suppléante.

ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR

10. TOTAL ÉNERGIE : CANALISATION DE TRANSPORT « ETEL », CESSION DES DROITS

Suite au transfert par TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE de la gestion du pipeline d'éthylène à la société VIRETEL, Département Pipelines, Viriat et Stockages, demeurant « chez Total Énergie Raffinage France – Plateforme de Feyzin CS 76022 69551 FEYZIN Cedex », celle-ci sollicite l'autorisation d'occuper l'emprise de la voirie communale à usage public pour la canalisation de transport d'éthylène ETEL déclarée d'intérêt général par décret du 18 octobre 1965 ;

La délibération du 15/10/2019 autorisait le Maire à donner l'accord d'occupation du domaine public à compter du 16/10/2019 pour une durée de 15 ans à la société Total Petrochemicas.

La société VIRETEL ci-après désignée par le « bénéficiaire » est autorisée à occuper les emprises de la voirie communale répertoriées ci-après pour sa canalisation de transport d'éthylène ETEL reliant Feyzin à Travaux.

Canalisation ETEL Feyzin – Travaux Emprunt de la voirie publique communale			
N° de plan ETEL	PK ou PR* du pipeline (en m)	Désignation du domaine public	Longueur d'une emprise (en m)
01.07	66	RD 129 route de Montbuisson	9 m
	946	Chemin rural	5 m
	1586	VC 1	13 m
	1788	VC 210	20 m

Cette autorisation concerne la canalisation et ses accessoires techniques nécessaires au fonctionnement, à l'exploitation et à la signalisation de l'ouvrage, à charge pour le bénéficiaire de se conformer aux dispositions réglementaires et aux dispositions des articles suivants :

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale, pour la durée restante à courir depuis le 01/10/2019 (date de sa délivrance) pour une durée de 15 ans. Un an avant l'expiration de ce délai, le bénéficiaire devra solliciter un renouvellement de l'autorisation de voirie accordée.

A ce jour, la commune perçoit une redevance de 101.65 €

Cette demande fait l'objet d'un arrêté de Madame la Maire en ce sens.

11. CHEMINEMENT DOUX : POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés à 90%. Il manque les marquages au sol et la végétalisation. Quelques panneaux restent à installer. La reprise des travaux se fera la semaine prochaine.

Le sens de priorité des écluses est à revoir pour faciliter les déplacements en toute sécurité.

12. FRAIS DE SCOLARITÉ A LA COMMUNE DE CHALAMONT

Madame la Maire a été contactée par Monsieur le maire de Chalamont pour trouver un terrain d'entente. Madame la Maire a fait la proposition suivante :

ACCORD

**ENTRE LES MAIRIES DE CHALAMONT (commune d'Accueil) ET DE CRANS
(commune de Résidence) concernant la participation aux frais de scolarité**

Madame MORTREUX Françoise, maire de la commune de Crans et Monsieur CHARVIEUX Bruno, maire de la commune de Chalamont, sont parvenus à l'accord suivant, pour le paiement des frais de fonctionnement des élèves de Crans scolarisés à l'école primaire publique de Chalamont :

Pour l'année 2022-2023, il est convenu de s'appuyer sur le montant fourni par la préfecture l'année précédente augmenté du taux de l'inflation 2023, multiplié par les effectifs officiels des élèves Cransmontois à la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le montant dû pour l'année 2022-2023 par la commune de Crans à la commune de Chalamont est de 31 510.88 €.

Ecole primaire	Coût établi par la préfecture / élève 2021/2022	Coût/élève avec application du taux d'inflation 2022/2023	Effectifs N+1 Au 1 ^{er} septembre 2023	Coût	Coût total	Effectifs total de l'Ecole	Effectifs total de l'Ecole
Maternelle	1088.94 €	1 142.29€	16	18 276,64 €	31510.88€	110	328
Elémentaire	394.26€	413.57€	32	13 234,24 €		218	

Suivant la recommandation de la préfecture en mars 2024, la mairie de Crans a réglé 80% de cette somme, soit 25 209 €.

Il reste à ce jour, la somme de : 6 301.88 € à verser à la commune de Chalamont.

Le versement a été réalisé dès l'accord signé (11/07/2024). Madame la maire a prévenu la préfecture et le trésor payeur de ce dénouement.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- Camion des Ados
- Utilisation des fonds du service communs : 546 € les devis doivent être déposés avant le 15 octobre 2024 : utilisation pour les animations de la fête du village.
- Réunion pour le calendrier des associations 2025 : mercredi 6 novembre à 19h00.
- Plateau Sportif Inter Générationnel : dépôt de 3 dossiers de Subventions :
 - 1 à l'Etat (Préfecture) : attribution d'une Subvention : 20% de la dépense H.T (37 917€)
 - 1 au Département
 - 1 à la Région

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

COMMISSION URBANISME

INFORMATIONS DIVERSES

- Dates des Conseil Municipaux pour la fin de l'année à définir :
Mercredi 25 Septembre, mercredi 6 Novembre et mercredi 4 Décembre 2024.
- Vœux du Maire 2025 : dimanche 12 janvier à 10h30.

AGENDA

- Conseiller numérique : interventions les vendredi 25 octobre, 15 novembre et 20 décembre 2024 de 9h00 à 12h00.

Fin de la séance : 21h30

Prochain Conseil municipal : le mercredi 25 septembre 2024 à 20h00.

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX

